



# **CHRONIQUE DE TROIS ANS DE COMBATS DES DÉPUTÉS SOCIALISTES**

**SALON DE L'AGRICULTURE 2019, L'ACTION DES  
PARLEMENTAIRES SOCIALISTES**

---

**PAR DOMINIQUE POTIER ET GUILLAUME GAROT, LE 27.02.2019 :**  
JOËL AVIRAGNET, ERICKA BAREIGTS, MARIE-NOËLLE BATTISTEL, GISÈLE BIÉMOURET,  
CHRISTOPHE BOUILLON, JEAN-LOUIS BRICOUT, LUC CARVOUNAS, ALAIN DAVID, LAURENCE  
DUMONT, OLIVIER FAURE, DAVID HABIB, MARIETTA KARAMANLI, JÉRÔME LAMBERT, GEORGE  
PAU-LANGEVIN, CHRISTINE PIRES BEAUNE, JOAQUIM PUEYO, VALÉRIE RABAULT, HERVÉ  
SAULIGNAC, SYLVIE TOLMONT, CÉCILE UNTERMAIER, HÉLÈNE VAINQUEUR-CHRISTOPHE,  
BORIS VALLAUD, MICHÈLE VICTORY.

# SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2019

## L'ACTION DES SOCIALISTES AU PARLEMENT

27 FÉVRIER 2019





**Dominique POTIER,**  
député de Meurthe-et-Moselle, secrétaire national du PS à l'agriculture



**Guillaume GAROT,**  
député de la Mayenne, ancien ministre délégué à l'Agroalimentaire



**Patrick KANNER,**  
sénateur du Nord, ancien ministre, président du groupe Socialiste et républicain au Sénat



**Valérie RABAULT,**  
députée de Tarn-et-Garonne, Présidente du groupe Socialistes et apparentés



**Olivier FAURE,**  
député de Seine-et-Marne, Premier secrétaire du Parti socialiste



**Franck MONTAGÉ,**  
sénateur du Gers, responsable des questions agricoles pour le groupe socialiste au Sénat



**Henri CABANEL,**  
sénateur de l'Hérault, responsable des questions agricoles pour le groupe socialiste au Sénat

## Edito

Au cours des derniers mois, nous avons porté de nombreux combats en faveur de l'agriculture et des agriculteurs, centrés sur l'innovation et la justice :

- pour un **partage de la valeur ajoutée** au sein de nos filières et dans nos territoires ;
- pour la **transition agroécologique** et une **nourriture de qualité** pour toutes et tous ;
- pour une grande loi de **protection du foncier** ;
- pour une nouvelle génération de traités internationaux luttant **contre le dumping social et environnemental**.

A l'occasion de l'édition 2019 du **Salon international de l'agriculture**, nous avons souhaité vous présenter les positions que nous avons défendues, celles pour lesquelles nous avons obtenu des avancées et celles que la majorité de la République en Marche a refusées.



**87**  
AMENDEMENTS DÉPOSÉS EN 2018  
PAR LES DÉPUTÉS SOCIALISTES ET  
APPARENTÉS POUR AMÉLIORER  
LA SITUATION DES AGRICULTEURS

**2 PROPOSITIONS DE LOI**  
POUR INDEMNISER LES VICTIMES  
DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

**UNE MISSION  
D'INFORMATION**  
SUR LE FONCIER AGRICOLE  
AVEC PLUS DE 70 PROPOSITIONS FORMULÉES PAR  
DOMINIQUE POTIER

## Sommaire

### **Les propositions que nous avons défendues pour une agriculture qui rémunère les agriculteurs 5**

Assurer un juste partage de la valeur, avec un indicateur de coût de revient pour lequel la puissance publique se porte garante 5

Arrêter la concurrence déloyale vis à vis des agriculteurs français en mettant fin à l'importation et à la vente des denrées alimentaires traitées avec des molécules interdites d'utilisation en Europe 6

Obtenir une carte juste des zones défavorisées pour le versement de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (pilier 2 de la PAC) 7

Préserver le régime des saisonniers 7

### **Les propositions que nous avons défendues pour l'agriculture du XXIème siècle 8**

Faire de la Haute Valeur Environnementale (HVE) la marque territoriale de l'agroécologie 8

Protéger et partager le foncier agricole comme un bien commun 9

### **Les propositions que nous avons défendues pour protéger les agriculteurs 10**

Indemniser les victimes des produits phytosanitaires 10

Indemniser les victimes du chlordécone 11

### **Les propositions que nous avons défendues pour les retraités agricoles 12**

Augmenter les retraites agricoles à 85% du SMIC 13

### **Les propositions que nous avons défendues pour la sécurité alimentaire, pour la santé et pour la lutte contre le gaspillage alimentaire 13**

Faire de la commande publique un levier plus conséquent en matière d'agroécologie 13

Lutter contre le gaspillage alimentaire 14

Encadrer le marketing alimentaire auquel sont exposés les enfants 14

Proposer à l'école un parcours éducatif à l'alimentation 15

## Ce que nous avons défendu

### 1. Les propositions que nous avons défendues pour une agriculture qui rémunère les agriculteurs

#### a. Assurer un juste partage de la valeur, avec un indicateur de coût de revient pour lequel la puissance publique se porte garante

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGALIM) prévoit la mise en oeuvre d'un indicateur de coût de revient.

**Cet indicateur est crucial pour les agriculteurs puisque c'est le seul levier objectif qu'ils peuvent utiliser dans une négociation.**

Cet indicateur a fait l'objet d'un consensus sur tous les bancs que ce soit à l'Assemblée nationale ou au Sénat. Nous avons réaffirmé le rôle des interprofessions pour diffuser ces indicateurs de coûts de production. Nous avons également ajouté qu'« en cas de défaut constaté des organisations interprofessionnelles », l'Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM) disposera « d'une période de trois mois » pour fournir des indicateurs de coûts de production suite à la demande d'un des membres de l'organisation interprofessionnelle ».



“ MONSIEUR LE MINISTRE, LE GROUPE DES DÉPUTÉS SOCIALISTES ET APPARENTÉS VOUS DEMANDENT QU'EN CAS DE DÉSACCORD ENTRE INDUSTRIELS ET AGRICULTEURS, SUR LE COÛT DE REVIENT, VOUS NE LAISSIEZ PAS LES AGRICULTEURS TOUT SEULS FACE AUX GRANDS GROUPES ET QUE LA PUISSANCE PUBLIQUE INTERVIENNE POUR TRANCHER SUR LE COÛT DE REVIENT POUR LA PRODUCTION CONCERNÉE. ”

VALÉRIE RABAULT

Ainsi, en cas de désaccord sur le coût de production entre producteurs et industriels, la puissance publique aurait pu intervenir. Il n'en sera rien et le gouvernement fait donc le choix de laisser les agriculteurs se débrouiller tout seuls face aux industriels. Concrètement, cela signifie que le déséquilibre qui existe aujourd'hui dans la négociation entre les agriculteurs et les industriels va demeurer.

**En résumé, notre proposition :**

**⇒ Ne pas laisser les agriculteurs face aux industriels, en permettant à la puissance publique d'intervenir pour valider le coût de production**

***b. Arrêter la concurrence déloyale vis à vis des agriculteurs français en mettant fin à l'importation et à la vente des denrées alimentaires traitées avec des molécules interdites d'utilisation en Europe***

Nous avons déposé un amendement à la loi EGALIM (numéro 2447 pour la 1ère lecture) pour interdire l'importation en France de denrées produites en utilisant des substances interdites dans l'Union européenne (même à doses résiduelles, conformément au Règlement (CE) n°1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil).



**AU NIVEAU EUROPÉEN, LES DEUX ENJEUX ESSENTIELS SONT LA BATAILLE POUR LA PAC 2021-2027 ET CELLE POUR METTRE FIN AUX DISTORSIONS DE CONCURRENCE QUI PROVIENNENT DU FAIT QUE DES DENRÉES TRAITÉES AVEC DES MOLÉCULES INTERDITES D'UTILISATION EN EUROPE CONTINUENT À ÊTRE AUSSI VENDUES EN FRANCE.**

**OLIVIER FAURE**

**Il s'agit là de stopper les distorsions de concurrence entre les producteurs européens et les producteurs des pays tiers, tout en protégeant la santé publique et l'environnement.**

### ***c. Obtenir une carte juste des zones défavorisées pour le versement de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (pilier 2 de la PAC)***

Depuis septembre 2016, les députés et sénateurs socialistes se sont mobilisés pour que la refonte de la carte des zones défavorisées, prévue par la commission européenne, soit juste, c'est à dire qu'elle tienne vraiment compte des difficultés de nos territoires.

Au total, nous avons mené une centaine d'interventions depuis l'automne 2017. La mobilisation du monde agricole et des élus a permis la réintégration de nombreuses communes dans le périmètre des zones défavorisées.

### ***d. Préserver le régime des saisonniers***

Dans son projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, le Gouvernement avait proposé de supprimer le dispositif d'exonération de cotisations patronales pour l'emploi de travailleurs occasionnels et de demandeurs d'emploi (TO-DE).

- Dès le mois de juin 2018, nous avons alerté le Ministre de l'Action et des Comptes publics et la Ministre des Solidarités et de la Santé sur les conséquences désastreuses de cette suppression.
- Lors de la discussion du texte à l'Assemblée nationale et au Sénat à l'automne 2018, nous avons défendu le maintien du dispositif TO-DE actuel qui permet aux agriculteurs employeurs de main d'œuvre de bénéficier d'une exonération totale des cotisations patronales jusqu'à 1,25 SMIC. Après plusieurs heures de discussion, le Gouvernement a proposé la mise en place d'un dispositif transitoire pour 2019 et 2020 afin de compenser les effets de la suppression du dispositif TO-DE. Ce nouveau dispositif prévoyait une exonération totale de cotisations patronales jusqu'à 1,15 SMIC en 2019 et 1,10 SMIC en 2020. Cette compensation représentait néanmoins une perte de 40 millions d'euros pour l'agriculture française par rapport aux exonérations TO-DE actuelles, ce que nous avons bien sûr dénoncé.
- Lors de la discussion du texte au Sénat, les sénateurs ont rétabli de façon pérenne le dispositif actuel d'exonération jusqu'à 1,25 SMIC.
- Lors de la deuxième discussion du texte à l'Assemblée nationale le 27 novembre, le Gouvernement a cependant proposé de revenir au

dispositif transitoire initialement adopté. Finalement, contre l'avis du Gouvernement et de la majorité des députés de la République en Marche, l'ensemble des groupes d'opposition ont pu obtenir le relèvement du seuil d'exonération à 1,20 SMIC ainsi que la pérennisation du dispositif.

Si le dispositif voté est en deçà du seuil de 1,25 SMIC que les députés socialistes ont défendu, il devrait néanmoins permettre d'apporter aux producteurs agricoles un soutien accru ainsi qu'une meilleure visibilité économique.

## **2. Les propositions que nous avons défendues pour l'agriculture du XXIème siècle**

### ***a. Faire de la Haute Valeur Environnementale (HVE) la marque territoriale de l'agroécologie***

Les Etats généraux de l'Alimentation ont marqué un changement majeur : en 2012 choisir l'agroécologie était un objet de controverse, en 2018 le débat porte désormais sur les différents scénarios de transition pour y parvenir. Ainsi, lors des états généraux de l'alimentation, les différents acteurs ont majoritairement dessiné une nouvelle France agricole à l'horizon 2030 avec 30% en bio, 30% en Haute Valeur Environnementale (HVE) et 30% engagés dans des certifications environnementales.

La HVE repose sur une obligation de résultat pour 4 thématiques : biodiversité, utilisation de produits phytosanitaires, fertilisation et irrigation.

Initiée par des pionniers avant d'être promue par les pouvoirs publics, l'agroécologie signe une nouvelle alliance entre l'agriculture, la nature et les citoyens. La réussite de cette alliance dépend de multiples facteurs : une relève générationnelle, une recherche accrue, une nouvelle PAC... Un des leviers les plus puissants est à notre sens l'émergence de la norme HVE. Créée il y a 10 ans lors du Grenelle de l'Environnement, cette norme publique n'a été jusqu'alors expérimentée que dans quelques secteurs sensibles.

Bien sûr que tout ne relève pas de la loi et les plans de filière, les projets territoriaux sont une partie de la solution. Mais, faute d'être incohérent,

l'Etat doit s'engager de façon plus volontariste. Cette petite musique de dire aux agriculteurs "organisez-vous, prenez-vous en main, ça dépend de vous ", c'est faire illusion. Il faut que l'Etat affirme ses ambitions et sa volonté d'accompagner les acteurs dans la transition. Un exemple : si l'Etat n'affirme pas que la HVE est désormais la norme environnementale, il donne le pouvoir de la norme au privé. Les efforts des filières sont fragiles face aux risques d'une PAC fragilisée et de la concurrence déloyale des traités internationaux à venir...

Au côté des signes de qualités "produits", la démarche HVE doit être à notre sens une marque "territoriale" venant reconnaître et encourager les bonnes pratiques d'élevage herbivore, de polyculture-élevage, des grandes cultures aux rotations longues (incluant la production de protéines végétales et permettant la maîtrise phytosanitaire) ou encore du verger du futur.

Le déploiement de cette norme, soutenue par la puissance publique, peut devenir la base d'une stratégie de protection de l'eau et des sols... A ces conditions, la HVE actualisée dans la Loi peut contribuer à faire de notre pays le leader de l'agroécologie en Europe et devenir un instrument de la reconquête de toutes les valeurs ajoutées.

#### **En résumé, notre proposition :**

**⇒ Faire de la HVE la mention valorisante de la démarche agroécologique. En effet, en complément de l'agriculture biologique, la HVE est la norme publique de confiance qui relie agriculture et société.**

#### ***b. Protéger et partager le foncier agricole comme un bien commun***

Le renouvellement des générations est une condition *sine qua non* pour assurer la sécurité et la qualité de notre alimentation, produire de la valeur ajoutée économique et environnementale dans l'agriculture et aménager l'ensemble du territoire. Cette priorité nationale repose sur un outil majeur : la régulation du marché foncier. Les règles qui le régissent doivent rendre possible la liberté



“ MA CONVICTION PROFONDE EST QU'IL N'Y AURA PAS D'AGROÉCOLOGIE SANS RELÈVE ET QU'UNE RELÈVE EST IMPOSSIBLE SANS UNE POLITIQUE FONCIÈRE JUSTE ”

DOMINIQUE POTIER

d'entreprendre « pour tous » et garantir l'usage du foncier comme celui d'un bien commun dans la durée. Une politique des structures responsable doit privilégier le facteur humain au jeu des capitaux, favoriser la diversité au détriment des monopoles.

Nous avons besoin d'outils nouveaux et surtout d'une boussole. Contrairement à d'autres politiques publiques, aux choix de filières, le foncier est une politique « mère » pour l'économie des ressources. Renoncer aux régulations ou les réinventer, nous avons un devoir de vérité : ici comme pour les paysanneries du Sud, choisir entre la marchandisation des terres et une renaissance rurale. C'est le sens des propositions formulées par Dominique Potier, député de Meurthe et Moselle, dans le rapport d'information remis au gouvernement le 5 décembre 2018.

#### **En résumé, quelques unes de nos 14 propositions :**

- ⇒ **Contrôle des sociétés d'investissement prédatrices qui échappent aujourd'hui au contrôle par les SAFER. Ce contrôle aurait évité des phénomènes spéculatifs par certains investisseurs**
- ⇒ **Sur le modèle du livret A, création d'un livret vert permettant aux agriculteurs de bénéficier de prêts bonifiés grâce au fléchage de l'épargne des Français**
- ⇒ **Reconnaître le sol comme un bien commun dans la constitution et dans l'article L.110.1 du code de l'environnement**

### **3. Les propositions que nous avons défendues pour protéger les agriculteurs**

#### ***a. Indemniser les victimes des produits phytosanitaires***

Chaque groupe parlementaire dispose, une à deux fois par an, d'une journée qui lui est réservée afin de défendre ses propositions de loi. A l'Assemblée nationale, les députés Socialistes et apparentés ont souhaité consacrer une partie de "leur" journée à une proposition de loi en faveur des agriculteurs.

Cette proposition de loi vise à permettre la prise en charge de la réparation intégrale des préjudices de toutes les personnes atteintes de maladies liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (10 000

victimes professionnelles potentielles, actuellement non indemnisées et 100 000 personnes à risque d'exposition), par la **création d'un fonds d'indemnisation abondé par la puissance publique et l'industrie phytopharmaceutique.**

Inspirée du fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante par la sénatrice Nicole Bonnefoy et **votée à l'unanimité au Sénat en février 2018**, cette proposition de loi est née du combat initié par Paul François (agriculteur victime des produits phytosanitaires) et des militants venus de toute la France réunis au sein de l'association Phyto-Victimes, avec qui nous travaillons depuis des années.

**Le temps est venu à la fois de mettre en œuvre d'authentiques politiques de prévention pour la santé publique et l'environnement mais également de rendre justice à ceux qui ont été victimes de l'utilisation des pesticides.**

**En résumé, notre proposition :**

- ⇒ **Création d'un fonds d'indemnisation pour les victimes des produits phytosanitaires**
- ⇒ **10 000 victimes professionnelles potentielles pourraient être ainsi dédommagées**
- ⇒ **Fonds entre 25 et 30 millions d'euros**
- ⇒ **Financé à la fois sur le budget de l'Etat et par l'industrie phytopharmaceutique**

***b. Indemniser les victimes du chlordécone***

Pesticide interdit depuis 1993, le chlordécone est pourtant toujours présent dans les terres agricoles de Guadeloupe et de Martinique, exposant les populations à cette substance via leur alimentation. Plus encore que tout autre produit phytopharmaceutique, « la République



**VOUS COMPRENEZ TOUS LA RÉSONANCE QUE PEUT AVOIR CE TEXTE EN GUADELOUPE ET EN MARTINIQUE. LA POLLUTION DES PESTICIDES, NOUS LA SUBISSONS ; LA CONTAMINATION, NOUS LA VIVONS. CHEZ NOUS, CE POISON A UN NOM : LE CHLORDÉCONE. CHEZ NOUS, LES VICTIMES ONT UN VISAGE : CELUI DES EXPLOITANTS AGRICOLES.**

**HÉLÈNE VAINQUEUR-CHRISTOPHE**

française [doit reconnaître] le préjudice sanitaire, environnemental et économique subi par les territoires de Guadeloupe et de Martinique et leurs populations résultant de l'usage comme insecticide agricole du chlordécone. », et créer un fonds d'indemnisation pour les victimes de ce produit.

**Nous avons donc déposé une proposition de loi, dont la rapporteure était la députée de Guadeloupe Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE, visant :**

- **A reconnaître solennellement le préjudice sanitaire, écologique et économique pour ces territoires et leurs populations, résultant de l'usage du chlordécone;**
- **A créer un Fonds d'indemnisation des victimes du chlordécone et du paraquat en Guadeloupe et en Martinique.**

**En résumé, notre proposition :**

**⇒ Création d'un fonds d'indemnisation**

**⇒ Près de 750 000 victimes concernées**

## **4. Les propositions que nous avons défendues pour les retraités agricoles**

Les avancées en faveur de la revalorisation des retraites agricoles ont toujours émané de la gauche, depuis le gouvernement de Lionel JOSPIN jusqu'à la mise en œuvre en 2013 de la promesse du Président de la République François HOLLANDE de revaloriser les retraites des chefs d'exploitation à 75% du SMIC net. Ainsi, 230 000 chefs d'exploitations ont pu en bénéficier. En parallèle, des points gratuits ont été accordés aux conjoints et conjointes d'exploitants agricoles ainsi qu'aux aidants familiaux de manière à pouvoir augmenter leur retraite complémentaire. 500 000 personnes ont pu en bénéficier : plus de la moitié sont des femmes.



**LE GOUVERNEMENT A EMPÊCHÉ LE SÉNAT DE VOTER LA REVALORISATION DES RETRAITES AGRICOLES. IL A MUSELÉ LA DÉMOCRATIE, C'EST UNE SOIRÉE NOIRE POUR LA DÉMOCRATIE.**

**PATRICK KANNER**

En février 2017, nous avons soutenu une proposition de loi visant à augmenter les retraites agricoles à 85% du SMIC net, pour des exploitants agricoles ayant une carrière complète. Cette proposition de loi a été votée à l'unanimité.

Pour entrer en vigueur, cette proposition devait être votée par le Sénat en 2018. Soutenue par l'ensemble des parlementaires de tous bords politiques, son adoption aurait permis l'application immédiate de la revalorisation.

Pourtant, par deux fois, le Gouvernement a refusé de voter cette proposition.

C'est un coup dur qui est ainsi porté aux retraités agricoles : ces blocages traduisent le mépris et l'indifférence du Gouvernement pour les retraités agricoles, pour qui cette augmentation aurait représenté une juste reconnaissance de leur carrière.

Nous appelons donc le Gouvernement à faire marche arrière pour que cette proposition soutenue par l'ensemble des parlementaires puisse être votée.

#### **En résumé, notre proposition :**

⇒ **Augmenter les retraites agricoles à 85% du SMIC pour des chefs d'exploitation ayant eu une carrière complète**

## **5. Les propositions que nous avons défendues pour la sécurité alimentaire, pour la santé et pour la lutte contre le gaspillage alimentaire**

### ***a. Faire de la commande publique un levier plus conséquent en matière d'agroécologie***

La loi EGALIM proposée par le Gouvernement prévoit que la restauration collective publique utilise **50% de produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio) à partir du 1er janvier 2022.**

Si nous voulons que la commande publique devienne un levier plus conséquent en matière de santé publique et d'agroécologie, nous devons à côté de l'AB et des SIQO, fixer à terme le niveau d'exigence pour les autres produits à la Haute Valeur Environnementale (HVE). C'est dans cette optique que nous avons proposé que d'ici 2025, le reste de la commande pour la restauration collective publique soit labellisée HVE.

### ***b. Lutter contre le gaspillage alimentaire***



**NOUS NOUS EFFORCERONS DE RÉPONDRE AUX ATTENTES DES ACTEURS DE L'ALIMENTATION, MAIS PLUS GÉNÉRALEMENT AUX ATTENTES DES CITOYENS, POUR POUVOIR GARANTIR À CHACUN, DANS NOTRE PAYS, UNE ALIMENTATION SUFFISANTE ET SAINÉ. C'EST UN ENJEU DE JUSTICE SOCIALE : NOUS SAVONS QUE L'ALIMENTATION EST LE MIROIR DES INÉGALITÉS.**

**GUILLAUME GAROT**

Nous avons proposé que les gestionnaires de services de restauration collective mettent en place, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020, un plan d'action visant à lutter contre le gaspillage alimentaire. Ce plan d'action se fonde sur un diagnostic préalable dont les modalités sont définies par décret. Il est rendu public auprès des usagers de ces services publics ainsi qu'auprès des assemblées délibérantes.

Nous avons également proposé la création d'un fonds de financement des projets locaux visant à lutter contre le gaspillage alimentaire,

alimenté par un fléchage d'une partie de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

#### **En résumé, notre proposition :**

**⇒ Faire en sorte de réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, et d'accompagner les initiatives locales.**

**La majorité de la République en Marche a voté contre !**

### ***c. Encadrer le marketing alimentaire auquel sont exposés les enfants***

Conformément aux conclusions formulées par les participants de l'Atelier 9 « Comment faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé ? » des États généraux de l'alimentation, et dans le prolongement des dispositifs adoptés dans la précédente législature, nous avons déposé un amendement visant à préserver le jeune public des messages

publicitaires qui viendraient contrecarrer une nécessaire éducation à l'alimentation.

Ces dispositions doivent être cohérentes avec les recommandations de l'OMS pour favoriser une alimentation favorable à la santé, alors que se développent de façon inquiétante le surpoids et même l'obésité chez les plus jeunes Européens.

**En résumé, notre proposition :**

**⇒ Encadrer la publicité et le marketing alimentaires auxquels sont exposés les enfants.**

**La majorité de la République en Marche a voté contre**

***d. Proposer à l'école un parcours éducatif à l'alimentation***

Il n'est pas de citoyen libre et responsable face à son alimentation qui ne soit éduqué.

C'est dès l'école que les repères fondamentaux doivent être transmis. C'est le sens du parcours éducatif à l'alimentation que nous avons proposé, qui devait se déployer de l'école au lycée et sensibiliser les élèves aux repères nutritionnels, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à la nécessité de pratiquer une activité physique régulière, aux valeurs économiques, culturelles et patrimoniales de l'alimentation, aux connaissances de la production et de la fabrication des aliments, comme à la saisonnalité.

Plusieurs ateliers des États Généraux de l'Alimentation avaient, dans leurs travaux, souligné cette nécessité d'une éducation du consommateur, et du citoyen, pour bien appréhender les enjeux et les informations diffusées.

**En résumé, notre proposition :**

**⇒ Créer un parcours éducatif à l'alimentation, sur le modèle du parcours éducatif à la santé existant.**

**La majorité de la République en Marche a voté contre.**

# SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2019

## L'ACTION DES SOCIALISTES AU PARLEMENT

